



Vous rencontrez des problèmes dans la gestion de vos archives ?

- Conditions de conservation des documents ?
- Locaux saturés et manque de place ?
- Documents introuvables et archives inexploitable ?
- Responsabilité juridique engagée quant à l'obligation de conservation des documents ?
- Risque contentieux accru par la perte de pièces administratives ?



Nos solutions peuvent vous aider !



- **Gain de place** : gagnez en moyenne 50 % de place.
- **Gain de temps** : retrouvez facilement vos documents.
- **Sécurisation des procédures contentieuses** : soyez à même de les fonder sur des preuves.
- **Protection des élus face à leur responsabilité pénale** : ne vous mettez pas en difficulté, la destruction d'archives est passible d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

Les archivistes itinérantes du CDG27 mettent leur expertise à votre service.

classement des archives, réorganisation des espaces.
N'hésitez pas à contacter le service pour plus de renseignements.

info@cdg27.fr